

Démocratie locale et régionale en Norvège

Strasbourg, 27 mars 2015 – Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté, le 26 mars 2015, une recommandation sur la démocratie locale et régionale en Norvège suite à une visite dans le pays par les rapporteurs, Xavier Cadoret, (France, L, SOC) et Guilherme Pinto (Portugal, R, SOC) du 9-11 septembre 2014. Le débat s'est tenu en présence de Jardar Jensen, Secrétaire d'Etat chargé du gouvernement local et de la modernisation, en Norvège.

Les rapporteurs ont salué le niveau de démocratie locale et régionale globalement satisfaisant en Norvège, comme le démontrent les compétences étendues des collectivités territoriales (comtés et municipalités) et les ressources financières dont elles disposent.

Le texte adopté exprime toutefois la préoccupation du Congrès sur plusieurs points que les autorités norvégiennes sont invitées à examiner. Il s'agit notamment d'intégrer les principes de l'autonomie locale dans la législation et autant que possible, dans la constitution, de garantir aux autorités locales le droit à un recours juridictionnel contre les décisions prises par l'administration de l'Etat et de réévaluer la situation actuelle du contrôle administratif sur les compétences propres des collectivités locales.

La recommandation appelle également les autorités norvégiennes à mettre en œuvre la réforme engagée - notamment la révision en cours de la loi sur le gouvernement local - d'une manière qui garantisse une allocation concomitante de ressources financières et la limitation de la supervision exercée sur les autorités locales au seul contrôle de légalité pour éviter une recentralisation des pouvoirs transférés.

La Norvège a signé et ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale le 26 mai 1989 et la Charte est entrée en vigueur à son égard le 1^{er} septembre 1989 sans qu'aucune déclaration ou réserve n'ait été formulée ; elle a ratifié le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales le 16 décembre 2009.

Plus d'information :

- [Rapport CG/2015\(28\)5PROV](#)
- [Vidéo du débat](#)

Présentation du rapport :

- [Xavier Cadoret, \(France, L, SOC\)](#)
- [Guilherme Pinto \(Portugal, R, SOC\)](#)

- [Dossier « 28^{ème} Session du Congrès »](#)

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)